

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CÉYRELUY

Nombre de membres			Séance ordinaire du 22 mars 2023
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
18	13	16	L'An deux mil vingt-trois et le vingt-deux du mois de Mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CÉYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 16/03/2022. Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, FRAYSSE Chantal, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SAINT-AMON Violaine, SICARD-MAUCLAIR Corinne, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Philippe, MORELLE Claude, THOLLON Stephen. Excusés : Mme DELSOL Sandrine, DELMAS Floriane - M. JOUHANNEAU Alexandre, LAFFITTE Frédéric, STEMMELLEN Fredy. Procuration : Mme DELSOL Sandrine à FRAYSSE Chantal, M. LAFFITTE Frédéric à DARRIEULAT Gilles, STEMMELLEN Fredy à LAFFITTE Philippe. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FRAYSSE Chantal a été nommée secrétaire de séance.
Vote			
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : Et publication ou notification du :			

2023DEL011 – Budget Communal – 74700 – Approbation du Budget Primitif 2023

Le projet du budget primitif 2023 s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 330 075,98€	1 330 075,98€
Section d'investissement	1 530 331,92€	1 530 331,92€

Pour rappel, sont inclus en section d'investissement les restes à réaliser 2022 qui s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes
RAR 2022 - Section d'investissement	630 472,31€	657 898,65€

Après avoir entendu la présentation budgétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif pour l'exercice 2023, établi par l'ordonnateur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

En mairie le 23/03/2023

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



La Secrétaire de Séance,
Chantal FRAYSSE

